

Formations DPC (Développement Personnel Continu)

Informations pratiques

PROGRESS SANTÉ

Contact : **Stéphanie CARLIER** 01 44 54 24 24 s.carlier@progress-sante.com

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : s.carlier@progress-sante.com

Tarifs : Selon la formation choisie

Formation

Qu'est-ce que le DPC ?

Comme tous les professionnels de santé, les opticiens sont soumis à l'obligation de DPC. Pour chaque période triennale, ils doivent engager 2 actions différentes de DPC sur les thématiques correspondant aux orientations fixées par arrêté et concertées avec les organisations professionnelles.

Le Développement Professionnel Continu a été mis en place pour que les professionnels de santé :

- Évaluent leurs pratiques professionnelles
- Perfectionnent et maintiennent leurs connaissances
- Améliorent la qualité et la sécurité des soins
- Prennent en compte les priorités de santé publique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Les différentes actions DPC

Optimisation des capacités visuelles au travail

Temps de formation : 7 heures

Durée : 1 journée ou 2 demi-journées

Comment : en visioconférence ou présentiel pour la partie théorique // en présentiel pour la partie pratique

Tarif : 490€

Module 1 (partie théorique)

Prévention et dépistage des amétropies

Bonne vue // Bonne vision

Le rôle de l'opticien

Fatigue visuelle au travail

Sensibilité à la lumière

Ergonomie et posturologie

Module 2 (partie pratique)

Réalisation d'un examen de vue centré sur la vision au travail. Evaluation des capacités de vision binoculaire.

Optimisation de la vision binoculaire.

Perfectionnement de la pratique de réfraction

Temps de formation : 7 heures

Durée : 1 journée ou 2 demi-journées

Comment : en visioconférence ou présentiel pour la partie théorique // en présentiel pour la partie pratique

Tarif : 490€

Module 1 (partie théorique)

Rappels de l'emmétropisation du sujet. Les nouveaux outils

Généralités sur la vision binoculaire

Les cas complexes de pratique de la réfraction

Test d'évaluation de la VB

Diagnostic et solutions

Module 2 (partie pratique)

Travaux pratiques

Traitement de la basse vision

Temps de formation : 7 heures

Durée : 1 journée ou 2 demi-journées

Comment : en visioconférence ou présentiel pour la partie théorique // en présentiel pour la partie pratique

Tarif : 490€

Module 1 (partie théorique)

Rappels anatomiques

Rappels physiologiques // Physiologie du vieillissement de l'œil

Qu'est-ce que la basse vision ?

Les pathologies chroniques oculaires gériatriques

Les pathologies chroniques oculaires génétiques ou pouvant atteindre les jeunes

Les pathologies oculaires gériatriques accidentelles

Module 2 (partie pratique)

L'examen de vue de la personne malvoyante

Les différentes aides optiques ou électroniques en fonction de la déficience visuelle

Opticien / relais

Traitement des troubles visuels chez l'enfant

Temps de formation : 7 heures

Durée : 1 journée ou 2 demi-journées

Comment : en visioconférence

Tarif : 350€

Module 1

Rappels anatomiques

L'évolution visuelle et psychomotrice de l'enfant

Les anomalies visuelles de l'enfant

Dépistage et réfraction de l'enfant

Module 2

L'épidémiologie myopique, sa freination et sa prise en charge

Quels sont les impacts d'une mauvaise vision sur les apprentissages. Le lien entre vision et dyslexie

Les critères physiologiques de l'enfant et le choix de montures adaptées

L'espace de vente dédié aux enfants

Le choix de verres – Les mesures et l'ajustage – L'enfant et les lentilles de contact

Organisation

Durée : 7h par formation

Tarif : Selon formation choisie

Condition : être titulaire du BTS Opticien Lunetier

Obligations : valider 2 actions de DPC par triennale (2023 – 2025 actuellement)

Date de formation : dès signature de la formation une date sera communiquée

Et après votre formation ?

A la fin de votre formation, une attestation vous est fournie.

Il vous faudra alors la déposer sur votre compte de l'ANDPC pour la valider.